



Vol à l'étalage

Par paris

Bonjour,

J'ai été interpellé par un vigile pour un vol à l'étalage de 30?. J'ai présenté mes excuses mais le responsable du magasin a refusé que je paie le montant des objets ainsi qu'une indemnisation et m'a demandé de signer un dépôt de plainte dans lequel je reconnais les faits. Il a refusé que j'en prenne copie. J'ai par ailleurs réglé d'autres achats que j'avais faits. Pouvez-vous m'indiquer quelle va être la procédure pénale qui va en découler ? Est-ce que la peine qui me sera infligé sera inscrite au casier judiciaire, car je suis fonctionnaire et cela m'inquiète. Mon casier judiciaire est vierge, je n'ai jamais commis d'infractions, de contraventions, ni de délits. Dois je prendre un avocat ? Dois je écrire au procureur pour présenter mes excuses ?

Je vous remercie de votre réponse qui me sera très utile.

Par florian15

Bonjour,

Vous serez probablement convoqué par un délégué du Procureur de la république de votre département qui vous demandera des explications sur votre geste.

Non, votre casier judiciaire ne sera pas entaché de cette faute.

Par consulter avocat

Vous avez besoin d'un conseil juridique, une aide juridique, question juridique, assistance ou consultation posez là à un de nos avocats ou un de nos juristes. C'est confidentiel et gratuit, il suffit d'un petit clic sur <http://consulter-avocat.fr/> ou d'appeler le (+33) 09 70 40 80 87

<http://consulter-avocat.fr/> respecte une charte de qualité très complète afin de vous offrir le meilleur service possible en France, en Belgique, au Luxembourg et en suisse.

Toutes nos réponses sont gratuites et certifiées par notre cabinet d'avocats spécialisé dans tous les domaines et vous offre un véritable engagement de qualité.il vous suffit de cliquer sur ce lien <http://consulter-avocat.fr/> ou d'appeler le (+33) 09 70 40 80 87